

Conseil d'arrondissement du 30 mai 2016 – Paris 10e

Vœu relatif à l'organisation d'une campagne d'information sur l'encadrement des loyers

Considérant que depuis le 1^{er} août 2015, le dispositif d'encadrement des loyers est en vigueur à Paris,

Considérant qu'environ un locataire parisien sur cinq est concerné par ce dispositif,

Considérant qu'entre 2004 et 2014 les loyers ont augmenté de 34%,

Considérant qu'à titre d'exemple pour le 10^{ème} arrondissement, une enquête du journal Le Monde de février 2016 a révélé que 43% des annonces de location non-meublées publiées dans le quartier de la Porte St-Martin ne respectent pas l'encadrement des loyers,

Considérant que l'Agence départementale d'information pour le logement de Paris propose un service d'information sur l'encadrement des loyers à Paris,

Considérant que seules une cinquantaine de saisines ont déjà eu lieu auprès de la commission départementale de conciliation, organe paritaire chargé de trouver des solutions à l'amiable pour régler les conflits entre les parties et que l'écrasante majorité des décisions ont donné raison aux locataires,

Considérant que le dispositif souffre d'un déficit de notoriété et qu'un accompagnement est nécessaire pour aider les parisiennes et les parisiens à comprendre le mécanisme d'encadrement des loyers ainsi que leurs droits et leurs devoirs en la matière,

Les élu-e-s écologistes demandent :

- Qu'une nouvelle campagne d'information, notamment via les panneaux d'affichage Decaux, soit mise en place par les pouvoirs publics pour informer les parisiennes et les parisiens de leurs droits ainsi que
- Que la subvention de la ville de Paris à l'ADIL 75 soit augmentée si en conséquence de cette campagne d'information le nombre de demandes à traiter augmente